

COMMUNE DE TREZIERS

Arrêté n° 3/2014 du 28 mars 2014

ARRETE

Délégation de signature et de fonctions aux adjoints

Le Maire de la commune de TREZIERS,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mars 2014, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,

A R R E T E

Article 1^{er} :

Monsieur FAURE Robert, 1^{er} adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes : affaires relevant de l'administration de l'urbanisme, des finances, le réseau d'eau et d'assainissement, la commission d'appel d'offres.

Article 2 :

Madame CHIVA Nadine, 2^{ème} adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions suivantes : Affaires sociales, les écoles, la communauté de communes et les élections.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mars 2014. Madame la secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à TREZIERS le 29 mars 2014
Jean-Christophe GAUVRIT, Maire.

Spécimen de signatures :

Monsieur FAURE Robert



Madame CHIVA Nadine



RECU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
28 AVR. 2014